

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87 CCP 23-313. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10-8300. Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40 CCP 12-2715. ABONNEMENTS 1 mois Fr 4.50, 3 mois Fr 13.—, 6 mois Fr 25.—, 1 an Fr 50.—. LE NUMÉRO 30 ct. Directeur: René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

PROPOS DE JURISTE

LE PLUS VITE POSSIBLE?

Les durs d'oreille que l'on munit d'appareils acoustiques se rendent subitement compte de la folie de ce XX^e siècle. Que de bruit, et que de bruit inutile! Qu'en sera-t-il au XXI^e siècle? Si les ouvriers et les paysans jusqu'ici épargnés sont pris eux aussi dans le tohu-bohu des bienfaits techniques, ils verront eux aussi augmenter le pourcentage des maladies mentales dues à l'insatisfaction immanente aux plaisirs de consommation éternel supplice de Tantale, dues à ce que les philosophes appellent le vide existentiel, dues encore au surmenage des nerfs.

La vitesse va dans le même sens que le bruit et en est souvent la cause. Pour l'amour de la fluidité du trafic routier, on veut accroître la vitesse de rotation de chaque véhicule, notamment en reléguant les piétons sous terre avant de les enterrer, mais tout progrès est immédiatement annihilé par la multiplication des véhicules.

Lors d'un récent reportage de la « Tribune de Genève », des automobilistes ont déclaré: « Réduire notre vitesse en ville, n'y songez pas; ce sont les piétons qui doivent traverser plus vite. » Alors, hardi, les vieillards et les vieillards, les paralysés, les aveugles et ceux qui ont des vertiges, dépêchez-vous pour fuir encore quelque temps la malemort dont vous menacent les chauffards tout en s'y exposant eux-mêmes!

Qu'il est pourtant bienfaisant de se retrouver parfois dans une ville où la circulation routière est encore disciplinée, où l'on respecte les refuges pour piétons et les passages de sécurité, où la police — oui, la police! — protège, où les automobilistes, les cyclomotoristes et les transports publics ne se conduisent pas en chauffards!

Qu'il est agréable aussi de lire qu'il est de nouveau permis aux automobilistes de ne pas rouler à la vitesse maximale permise!

L'un d'entre eux s'est en effet permis de ne rouler qu'à 40 km/h. sur une route cantonale zurichoise où, comme ailleurs, la vitesse permise dans les localités est de 60 km/h. lorsque les circonstances le permettent (art. 32, deuxième alinéa de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR). Il a évidemment formé bouchon, et la colonne d'impatiens qui le suivait n'a cessé de s'allonger. Il a été dénoncé et puni d'une amende préfectorale de 30 fr. confirmée par le juge du district et le tribunal cantonal; mais il a recouru en nullité auprès de la cour de cassation du Tribunal fédéral.

Celui-ci a considéré ce qui suit: *La vitesse doit toujours être adaptée aux circonstances, notamment aux particularités du véhicule et du chargement, ainsi qu'aux conditions de la route, de la circulation et de la visibilité... (art. 32, premier alinéa LCR).*

Mais le conducteur « est tenu de ne pas diminuer la fluidité du trafic en circulant, sans raison impérieuse, à une allure trop réduite (art. 4, cinquième alinéa, ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR)). »

C'est en vertu de cette dernière disposition que le recourant avait été

dénoncé. Même l'allure de 40 km/h. peut troubler le trafic sur une route où, pour une raison ou une autre, un dépassement est impossible.

C'est ce qu'un précédent arrêt avait retenu.

Mais il en va autrement sur une route où le « pouvoir » (bourgeois ou non, c'est sans pertinence) a limité la vitesse à 60 km/h. (v. ci-dessus). Le recourant a bien manqué à la discipline collective en ne roulant pas, comme ses pairs, au maximum de la vitesse autorisée. Mais le panneau indiquant cette limitation de vitesse ne crée pas l'obligation de rouler à la vitesse maximale autorisée. En l'occurrence, la différence entre 40 et 60 km/h. n'est pas telle qu'elle vaille à recourant d'être puni. Dans le trafic urbain, les bouchons sont inconvénients courants; il en est même qui sont dus aux feux rouges ou aux signaux de la police. Les transports publics, si soucieux en général de sécurité, ne dépassent que rarement 40 km/h. dans les agglomérations et 50 km/h. en rase campagne.

Le recourant n'avait certes pas de motif impérieux pour rouler si modérément, bien qu'il ait entendu son moteur « cogner ».

Néanmoins le Tribunal fédéral a cassé l'arrêt du Tribunal cantonal zurichois en lui renvoyant la cause pour libérer le recourant.

Il y a une circonstance et nuance qu'il faut savoir apprécier, mais il n'est pas interdit aux usagers de la route de s'en inspirer.

Ce serait idyllique!

Ch. O. Roth.

Cela s'est passé dans notre pays

INCENDIE DANS UNE FABRIQUE DE BERNE. — Un incendie a éclaté mardi vers 15 h. dans la fabrique d'encres d'imprimerie Lorileux-Lefranc S.A., à Berne. Il n'y a pas eu de victimes, mais les dégâts sont considérables. L'incendie a éclaté dans un atelier de préparation des vernis.

ÉVASIONS A ZOUG. — Deux détenus allemands, se sont échappés du pénitencier de Zoug; le plus curieux est que les deux évadés ont « fait la belle » séparément, sans s'être concertés. L'un, Reiske, 26 ans, a scié un barreau de sa cellule au moyen d'un instrument reçu d'un complice et s'est enfui au cours de la nuit. L'autre Spaeth, 23 ans, a joué la fille de l'air au petit matin, en se rendant à son lieu de travail.

CORMINBOEUF: DÉCÈS D'UNE ADOLESCENTE. — Une jeune fille de 17 ans, M^{lle} Agnès Pottet, de Corminboeuf, qui avait été renversée samedi vers 13 h. dans ce village alors qu'elle roulait en cyclomoteur, est décédée mardi de ses blessures dans un hôpital de Berne, où elle avait été transportée.

CHATEAU CAMBRIOLÉ. — Des cambrioleurs se sont introduits dans le château de Heidegg, à Gelfingen (LU). Ils ont fracturé des vitrines et emporté des objets d'art d'une valeur de 87 500 fr.

FRIBOURG: COINCÉ ENTRE DEUX WAGONS. — Mardi en fin de matinée, un ouvrier de la voie GFM, M. E. Wicht, 64 ans, travaillant à la voie industrielle de Fribourg, a été coincé entre deux wagons au cours d'une manœuvre. Il est décédé quelques heures plus tard à l'hôpital où il avait été transporté.

YVERDON: ÉCRASÉE PAR UN CAMION. — Mardi après midi à Yverdon, Sylvia Scheidegger, 16 ans, circulait à bicyclette. Elle a chuté sur la chaussée alors qu'elle était normalement dépassée par un camion soleurois. La malheureuse passa sous les roues jumelées du poids lourd. Immédiatement transportée à l'hôpital, elle y est morte à son arrivée, d'un enfoncement de la boîte crânienne.

UN PETIT VALAISAN SE NOIE. — Un enfant du district de Martigny, âgé de 11 ans, Jean-François Cretton est mort alors qu'il passait ses vacances en Italie avec ses parents. L'enfant était en train de se baigner à la mer lorsqu'il perdit pied et coula sous les yeux horrifiés des siens. Il a été impossible de le ramener.

ENTRETIEN EBAN-JARRING A ZURICH. — M. Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères, a eu hier à Zurich, un entretien secret avec M. Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou et envoyé spécial pour le Moyen-Orient d'U Thant, secrétaire général de l'ONU, apprend-on de source officielle. Le ministre s'est efforcé de convaincre M. Jarring de reprendre ses contacts avec Israël, l'Égypte et la Jordanie, du fait que les conversations entre les quatre grands sont dans une impasse, précise-t-on de même source. C'est M. Eban qui a demandé à M. Jarring de quitter Stockholm, où il est actuellement en congé, et de se rendre en Suisse pour le rencontrer.

MORT DE L'ACTEUR VAN EYCK. — L'acteur germano-américain Peter van Eyck est décédé mardi à l'âge de 56 ans à Maennedorf près de Zurich. Natif de Steinwehr, en Poméranie, van Eyck joua dans de nombreux films et pièces théâtrales et télévisées, où il s'acquitta d'une renommée internationale.

Abba Eban en Suisse



Le ministre israélien des Affaires étrangères, Abba Eban, est arrivé lundi en Suisse. Il va prendre part à la conférence des diplomates israéliens en Europe de l'Ouest. D'après ses déclarations du ministre avant son départ de Tel-Aviv, le but principal de son voyage en Suisse est de sonder le service d'information israélien en Europe et de débattre des éventuelles relations d'Israël avec la CEE, ainsi que les rapports avec la France. Notre cliché montre l'arrivée d'Abba Eban (au centre) à l'aéroport de Kloten.



Genève: L'effondrement a fait un mort

On sait qu'une formidable explosion à éventré, la nuit dernière, toute une partie de l'immeuble N° 16 de la rue de l'Aubépine. Si cette catastrophe a fait une trentaine de sans abri et une dizaine de blessés qui fort heureusement n'ont pas été grièvement atteints, on déplore cependant une disparue habitant le 1^{er} étage de l'immeuble effondré. Il s'agit de M^{lle} Jeanne Esseiva, 55 ans, vendeuse, Genevoise. Son corps disloqué a été retrouvé en fin d'après-midi sous les décombres. Quant aux causes de l'explosion, elles restent encore mystérieuses.

L'affaire des Palestiniens: ENQUÊTE

Le Ministère public du canton de Zurich a ordonné l'ouverture d'une enquête, pour déterminer si des fuites se sont produites lors de l'instruction pénale entreprise contre les trois Palestiniens, auteurs de l'attentat de Kloten. Ce sont les révélations faites à Lausanne la semaine dernière, par le secrétaire du Comité suisse d'aide et de soutien au peuple palestinien, M. Henry. On pouvait en déduire que des pièces relatives à l'instruction avaient pu lui parvenir, à la suite d'éventuelles fuites.

M. Henry avait notamment prétendu, lors de sa conférence de presse, qu'une organisation palestinienne avait pu se procurer, moyennant 5000 dollars, certaines pièces du dossier, reproduites sur microfilm. Les articles 320 (violation du secret de fonction) et 272 (service de renseignements politiques) du Code pénal motivent l'intervention.

Sans préjuger de l'issue de l'enquête, on peut relever qu'un des avocats des Palestiniens, M^r Treadwell, de Zurich, a avoué avoir remis des photocopies d'actes du dossier à des avocats arabes.

Des bruits avaient été répandus au sujet de l'interprète, dont on prétendait qu'il avait été imposé au Ministère public de Buelach par « une agence de presse étrangère ». Cette accusation est démentie, mais on déclare exact que cet interprète travaille sous un faux nom. On l'explique par le fait qu'il est réfugié politique d'un pays arabe.

Notons d'autre part que MM. Schlatter, Ruff et Juillard, qui furent détenus 17 mois en Algérie sans motif et torturés attaquent vivement M. Henry et déclarent que ce n'est pas la Suisse, mais les pays arabes, qui violent le droit des gens.

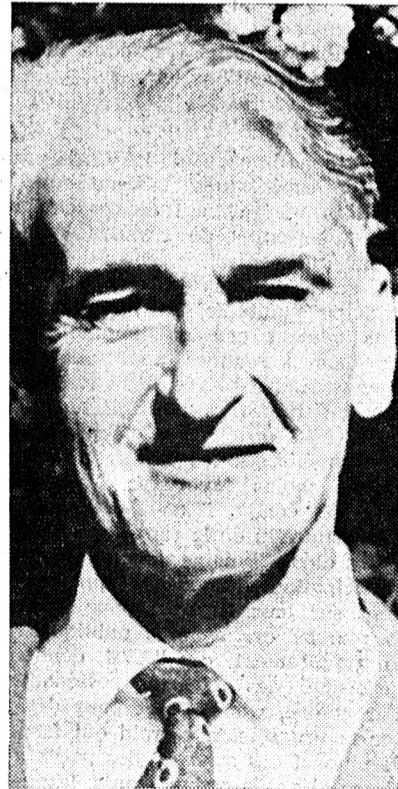
Devant le Tribunal lausannois

Parce qu'il ne pouvait pas divorcer...

Le soir du 20 juillet 1968, un jeune Italien, domicilié à Lausanne, Luigi Franco, 28 ans, attendit son ancienne amie, une jeune Espagnole, devant chez elle, avec un couteau à cran d'arrêt. Quand elle arriva, en compagnie d'une autre jeune fille, il lui porta seize coups de couteau qui la laissèrent dans un état pitoyable. Elle

réussit à se protéger le cœur en repliant son bras droit sur sa poitrine, mais n'en eut pas moins deux artères perforées et des blessures très graves à l'avant-bras. Relevée immédiatement par un médecin, alors qu'elle perdait son sang de partout, elle fut aussitôt hospitalisée au service de chirurgie de Lausanne. Pendant plusieurs jours, elle resta entre la vie et la mort, pour, enfin, en réchapper miraculeusement.

Il n'a pas survécu longtemps



Comme nous l'avons annoncé hier, le premier opéré du cœur en Suisse, M. Emile Hoffmann, est mort à la suite d'une infection. De plus en plus, on peut se demander si les greffes cardiaques sont vraiment justifiées et si elles ne sont pas du pur charcutage.

Franco a comparu mardi devant le Tribunal criminel de Lausanne, présidé par M. Gillieron, pour assassinat manqué. Il ressort des débats que ce jeune homme avait épousé en 1962 une compatriote avec laquelle les rapports se détériorèrent rapidement. Comme le divorce était impossible, Franco rompit avec sa femme et fit la connaissance de la jeune Espagnole qui devint sa maîtresse. La situation, cependant, fut bientôt inextricable, le jeune homme ne pouvant épouser sa maîtresse qui, pourtant, le désirait, elle-même ayant déjà un enfant en Espagne et devant bientôt se trouver enceinte. Il lui proposa d'aller vivre en Italie avec lui, mais elle s'y refusa sans un mariage. Alors, Franco acheta le couteau à cran d'arrêt, dans l'intention — avoua-t-il d'abord — de tuer son amie si elle ne voulait pas le suivre. Comme elle avait fini par rompre avec lui, ce fut le drame du 20 juillet.

Le prévenu a affirmé hier qu'il voulait seulement effrayer son amie et qu'au dernier moment il perdit la tête. Son défenseur plaida d'ailleurs la tentative de meurtre par passion, avec responsabilité atténuée. Mais, dans son réquisitoire, M. Rochat, substitut, retint l'assassinat manqué, avec préméditation. Il réclama une peine de douze ans de réclusion et de quinze ans d'expulsion du territoire suisse. Le jugement sera rendu mercredi soir.

GENÈVE

Les suites judiciaires d'un terrible accident

Décision controversée de la Chambre d'accusation

La récente décision de refus de mise en liberté provisoire rendue par la Chambre d'accusation dans le cas de l'automobiliste C. condamné, le 30 juin dernier, à dix-huit mois de prison en suite du terrible accident de juin 1962 se soldant par six morts a fait l'objet de nombreux commentaires.

Les juristes étaient partagés et les journalistes plutôt favorables à la mesure de liberté provisoire demandée. Certains voudraient voir dans la circonstance qu'un homme soit incarcéré à nouveau sept ans après la survenance des faits reprochés — fussent-ils particulièrement graves — un motif de bienveillance. Certes, on ne peut que critiquer sévèrement un système de procédure pénale qui laisse un prévenu aussi longtemps dans l'attente de son sort. On a peine à s'imaginer que les expertises les plus savantes et les plus complexes justifient pareil retard dans l'accomplissement de la justice. On peut même se demander s'il n'y a pas là un manque d'humanité envers le prévenu.

Ceci relevé, il faut cependant bien admettre que le problème de compétence posé à la Chambre d'accusation n'avait rien à voir avec les circonstances propres du cas traité. La question de principe que celle-ci avait à résoudre était de savoir si un prévenu qui a obtenu une première fois sa mise en liberté provisoire peut après avoir été jugé et condamné à une peine privative de liberté l'obtenir une seconde fois parce qu'il recourt en cassation.

Le recours en cassation suspend-il la peine prononcée et rend-il au condamné sa qualité de prévenu ou d'inculpé auquel cas la Chambre d'accu-

sation devait se déclarer compétente puisque suivant l'article 156 du Code de procédure pénale, « l'inculpé » a le droit, en tout état de cause, de demander sa mise en liberté provisoire.

PAS D'OMISSION DU LÉGISLATEUR

Il faut immédiatement préciser que la loi de procédure qui prévoit la suspension en toutes lettres de la peine en matière de police lorsqu'il y a appel ne la prévoit pas en matière correctionnelle ou criminelle lorsqu'il y a un recours en cassation. En pareil cas, la loi dit seulement en son article 360 qu'il est sursis à l'exécution de l'arrêt de la Cour de jugement pendant le délai de recours en cassation et jusqu'à l'arrêt de la cour du même nom, ce qui ne veut pas dire, à notre sens, que la personne condamnée doit être laissée en liberté ou relâchée, mais bien plus que le régime pénitentiaire prévu pour son cas ne lui sera appliqué qu'à partir de l'arrêt de la Cour de cassation, cela pour autant bien entendu que la condamnation soit maintenue. Il est clair, pour le surplus, qu'être condamné par le Tribunal de police ou par la Cour correctionnelle et surtout par la Cour criminelle est une chose toute différente et ce n'est sans aucun doute pas par erreur et encore moins par omission que le législateur ne s'est pas servi de la même expression dans les trois cas. Le recours en cassation, son nom l'indique, n'a rien d'un appel. Il est beaucoup plus limité. On peut, comme certains l'ont relevé, trouver étrange que l'on puisse recourir en appel s'agissant d'infractions mineures, alors qu'on ne le puisse s'agis-

sant de délits graves ou de crimes, mais là n'est pas la question et la Chambre d'accusation ne saurait remédier à ces conditions différentes de recours sans aucun doute voulues par le législateur en décrétant qu'une personne condamnée doit à nouveau être considérée comme un prévenu parce qu'elle recourt en cassation. En ce faisant, elle s'érigerait partiellement elle-même en instance de recours et outrepasserait ses compétences sans compter que le recours en cassation serait alors très souvent utilisé à seule fin de gagner du temps.

IL N'Y A PAS UNE GARANTIE DANS TOUS LES CAS

La défense fait aussi grief au Parquet d'avoir écroué la personne condamnée sitôt le jugement de la Cour correctionnelle rendu. Il est en effet quasi certain qu'en l'espèce, C. se serait présenté à tous les actes ultérieurs de la procédure pénale. Mais cette quasi-certitude ne constitue cependant aucune garantie pour d'autres cas, tant il est tentant pour un condamné de chercher à échapper à l'exécution de sa peine. Dès lors, un individu ne saurait être mieux traité qu'un autre parce que l'on pense pouvoir lui faire confiance.

Nous voyons encore un autre aspect au problème posé ou mieux une autre inégalité de traitement. A supposer pour un instant qu'une seconde mise en liberté provisoire sous caution soit licite en pareil cas, ne serait-ce pas là accorder un privilège au condamné qui en a les moyens sur celui qui n'en a pas et cette mansuétude ne conduirait-elle pas à une grave injustice? **E. Kammacher**

Commentaires sur le rapport de la Chambre de commerce et d'industrie de Genève

Nous avons reçu le volumineux rapport annuel de la Chambre de commerce et d'industrie de Genève pour 1968. Volumineux puisqu'il comprend près de 150 pages avec une multitude de renseignements, les uns fort utiles, sur l'activité économique du canton et aussi sur le plan national.

AUGMENTATION DES SOCIÉTÉS ANONYMES

Le nombre de sociétés anonymes inscrites au Registre du commerce de Genève a passé de 9590 (capital 2633 millions) en 1967 à 9775 (capital 2760 millions) en 1968.

Il y a donc 185 sociétés anonymes de plus que l'année précédente avec 127 millions de capital supplémentaires investis dans celles-ci. Cela revient à dire que les affaires les plus juteuses sont en nets progrès dans ce paradis fiscal qu'est Genève et la Suisse pour les possédants.

DIMINUTION DANS LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Le secteur très important du bâtiment était en récession en 1968, mais on note une heureuse divergence entre le présent et l'avenir. Au présent apparaît une forte baisse : 4182 logements ont été mis en location en 1968 contre 5395 en 1967, soit un fléchissement de 22,5% à quoi s'oppose une hausse moyenne suisse de 1,1%. Même récession des chantiers en cours (5678 logements à fin 1968 contre 6275 à fin 1967 soit -9,51%). La capacité de production des entreprises n'a de loin pas été utilisée et les luttes de prix ont été agressives aussi bien dans le bâtiment que dans le génie civil. Pour l'avenir, la situation semble s'améliorer.

D'une part les chantiers ouverts en 1968 couvraient 3809 logements contre 3431 l'année précédente (11% de plus).

D'autre part, le nombre de logements dont la construction a été autorisée en 1968, à Genève, a été de 3905 contre 2797 en 1967, soit une hausse de 39% dépassant de loin la moyenne suisse de +14,9%.

DOLEANCES FISCALES DÉPLACÉES

Sous la note marginale « redistribution des revenus », nous lisons dans ce rapport : « Par la voie de l'impôt direct et par celle de l'AVS, les revenus subissent une large redistribution dont ne sont pas assez conscients ceux qui en bénéficient. La so-

lidarité joue dans notre pays un rôle bien plus important qu'on ne l'imagine communément.

» Selon la répartition de l'impôt sur le revenu à Genève, en 1968, 15 485 contribuables dont le revenu imposable dépassait 30 000 fr. représentaient le 7,23% de l'ensemble des contribuables à cet impôt.

» Le public n'en a guère inféré que cette même minorité couvre de ce fait une proportion sensible du déficit des services publics : par exemple des 83 millions qui selon le budget 1969 seront versés par l'Etat pour le fonctionnement des établissements hospitaliers, des 13,5 millions consacrés aux loyers des HLM, des 8 millions représentant la contribution du canton à l'AVS fédérale, des 4,4 millions qu'exigera la couverture du déficit de la CGTE. Plus concrètement, ces déficits résultent de l'écart entre le coût d'une journée d'hôpital (123 fr. en 1968) et le prix de 25 fr. facturé aux patients de la troisième classe résidant à Genève, entre le coût d'un abonné de la CGTE et le prix de son abonnement, entre le loyer normal d'un HLM et son loyer réduit par le jeu des subventions, etc.

IDEM POUR L'AVS

» Et dans le cadre de l'AVS, la proportion est considérable dans laquelle les cotisants relevant de ces catégories supérieures de revenus contribuent à alimenter les rentes de toutes les autres catégories, en vertu du principe équitable de la solidarité. S'ils avaient consacré annuellement les mêmes sommes pour alimenter une assurance privée, leur rente serait un très fort multiple de leur rente AVS officielle. C'est ainsi que sont améliorées les rentes AVS des classes moins favorisées. Bien que cela soit connu, il n'est pas absolument superflu de le rappeler.

Ces pleurs à peine déguisés avec la participation des riches qui prélèvent sur leur superflu pour assurer la marche des affaires publiques et le financement de l'AVS dénotent l'égoïsme des classes possédantes. Par contre, pas un mot pour déplorer la progression à froid qui frappe la plupart des salariés, des petits artisans et petits commerçants, lesquels paient cette progression de l'impôt en prélevant le plus souvent sur leur strict nécessaire.

Enfin, nous ne comprenons pas les auteurs de ce rapport de la Chambre de commerce et de l'industrie qui font allusion à la minorité (les plus

riches d'entre les riches, réd.) qui couvre dans une proportion sensible le déficit des services publics : « par exemple des 83 millions qui selon le budget 1969 seront versés par l'Etat pour le fonctionnement des établissements hospitaliers ». En effet, nous ne voyons pas à quoi font allusion ces messieurs de la Chambre de commerce, car depuis pas mal d'années, il n'y a pas de déficit dans les comptes de l'Etat, mais des bonis substantiels de plusieurs millions à chaque fin d'exercice. A moins que l'on ne considère les 83 millions versés aux établissements hospitaliers comme un déficit, principalement à l'Hôpital (62,8 millions de francs en 1969), où la journée de malade est facturée 25 fr. en troisième classe alors que son coût est de 123 fr. Ce déficit dont on fait état serait-il la différence de 98 fr. ?

Nous n'en dirons pas davantage sur ce rapport décevant à plus d'un titre. **L. Piguet.**

Protestation contre le retard de l'opération « pilule »

La Société pour la protection des animaux communique qu'il y a plus de trois mois, le Conseil d'Etat décidait d'adopter le système de la contraception, pour limiter le nombre des pigeons à Genève. La ville donnait également son accord de principe.

L'opération aurait pu débuter cet été déjà.

Malheureusement, l'Etat et la ville n'ont pas voulu ouvrir un crédit dans le poste « dépenses diverses et imprévues » pour réaliser ce projet, cette façon de procéder étant cependant courante dans l'administration. Si bien qu'il faudra attendre le budget de l'année prochaine.

D'ici là, les quelque 30 000 pigeons de notre cité vont encore se multiplier.

Notre société reçoit quotidiennement lettres et téléphones de personnes s'inquiétant du retard de l'opération « pilule ».

La capture au filet de ces volatiles révolte la population. Une telle méthode offerte en spectacle aux touristes n'est certes pas une propagande en faveur de Genève qui se veut d'être une ville humanitaire.

La Société genevoise pour la protection des animaux entend s'élever contre ce retard inadmissible qui n'est, en réalité, que le fait de l'indifférence de nos autorités en face de ce problème.

Cela est arrivé

DÈCES D'UNE CENTENAIRE

M^{me} veuve Louise Tronchet, dont on avait célébré le 100^e anniversaire l'année dernière, vient de s'éteindre à Genève. A sa famille vont les sincères condoléances de notre rédaction.

Ceci arrivera

A LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Lors de son assemblée du 27 juin 1969, la section de Genève de la Ligue suisse des Droits de l'homme a élu comme président M. Jacques Muhlethaler en remplacement de M. Rognon, décédé. M. Jacques Muhlethaler, libraire-éditeur bien connu à Genève est le fondateur et l'animateur de l'organisation « Ecole, instrument de paix ».

L'OPÉRA DE CHAMBRE DE PRAGUE

Genève aura le privilège d'accueillir l'excellent Opéra de chambre de Prague, lors de son premier passage en Suisse, les mardi 22, mercredi 23 et jeudi 24 juillet, à 20 h. 45, dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Fondé en 1965 par son jeune et dynamique chef actuel, Petr Jonas, l'Opéra de chambre de Prague a connu un succès croissant. Ainsi, en 1967, au Festival de théâtre antique, à Nantes, sa représentation a reçu les critiques les plus flatteuses. Et c'était sa première tournée à l'étranger.

UN PETIT GENEVOIS AUX ANTILLES ?

Cette année, c'est un voyage aux Antilles et aux Caraïbes qui sera la récompense des trois premiers classés européens du concours de La Baule. Celui-ci aura lieu le mardi 19 août, à 15 heures, et cette onzième compétition internationale groupera les représentants de quatorze pays ; pour l'Europe : Allemagne, Danemark, Espagne, France, Grèce, Hollande, Portugal, Roumanie et Suisse, et en plus trois pays d'Amérique du Sud : Argentine, Brésil et Pérou, ainsi que d'Afrique, la République malgache et le Sénégal.

La désignation du concurrent genevois aura lieu le jeudi 24 juillet au concours d'ouvrages de sable qui se déroulera à Genève-Plage, ouvert à tous les enfants de 6 à 14 ans, en trois catégories, de 6 à 8 ans, de 9 à 11 ans et de 12 à 14 ans. La direction de Genève-Plage et l'Office du tourisme de Genève reçoivent les inscriptions des participants.

UNE CROISIÈRE DE LA BIÈRE

La CGN organise pendant quatre jours seulement, du 24 au 27 juillet 1969 la croisière de la bière. Pendant ces quatre jours, les participants prendront place, départ Genève, quai du Mont-Blanc, sur l'une des belles unités de la CGN, départ à 20 h. 45 et retour à 23 h. 50. A bord, la bière Fürstenberg coulera à flot aux sons d'un orchestre typique bavarois.

SERVETTE - MALMOE

Samedi 19 juillet, à 20 h. 45 aux Charmilles

Dans le cadre de la Coupe internationale, le F.-C. Servette rencontrera le F.-C. Malmoe. Ce club a été fondé en 1910, et compte parmi les plus importants clubs de Suède pour le nombre de ses membres. Depuis sa fondation, le football a toujours été le sport principal, et actuellement, le F.-C. Malmoe est l'un des clubs qui a appartenu le plus longtemps à la première division.

Sa dernière promotion remonte à l'année 1936 ; depuis lors, le club a été sept fois champion (1944, 1949, 1950, 1951, 1953, 1965 et 1967), sept fois second, trois fois troisième et deux fois quatrième. En 1968, Malmoe a été second, un but seulement le séparait de la victoire. Le F.-C. Malmoe a été également six fois vainqueur de la Coupe, bien que cette compétition ait été interrompue pendant plusieurs années (vainqueur en 1944, 1946, 1947, 1951, 1953 et 1967). Le F.-C. Malmoe a donc réalisé le doublé (championnat et coupe) en 1944, 1951, 1953 et 1967. Le F.-C. Malmoe détient en outre un record quasiment imbattable en Suède, en jouant 49 matches consécutifs sans connaître la défaite.

OFFRES D'EMPLOI

Si vous avez la volonté d'améliorer votre avenir
Si vous êtes disposés à passer un examen de candidature

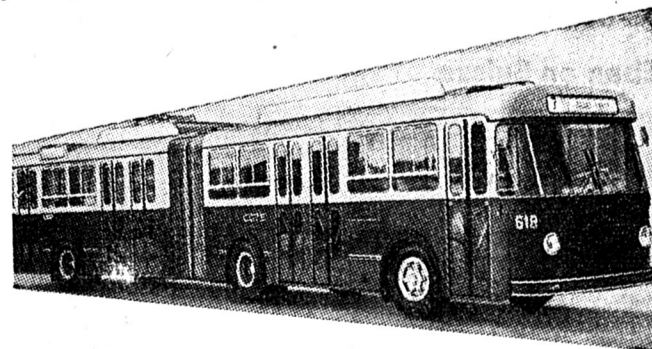
Nous sommes prêts à envisager votre engagement en qualité de

CONDUCTRICE
ou
CONDUCTEUR

de véhicules de transports publics

Nous assurons à nos frais votre formation entière.

Nous vous offrons un bon salaire, des prestations sociales avantageuses, une caisse de pension

Compagnie Genevoise des Tramways
Electriques

Les conditions d'emploi ainsi que les formules de demande d'engagement peuvent être obtenues par téléphone au N° (022) 25 02 60, interne 17.

LE FBI ET LA MAFFIA

Il me souvient qu'en lisant «Tintin», jadis, on voyait un «flic» américain saluer bien poliment un vilain gangster qui passait, le pistolet encore fumant dans une main et une liasse de dollars dans l'autre. Eh ! bien, a en croire le directeur du FBI lui-même, les choses se passent presque dans le même esprit à l'heure actuelle. M. Hoover, en effet, a parlé hier de l'action de la police fédérale américaine, et notamment de son action contre la Cosa Nostra, la mafia autrement dit. On a appris ainsi que cette mafia, qui opère sur tout le territoire des Etats-Unis, est organisée en vingt-quatre groupements régionaux, dirigés chacun par un chef élu pour deux ans. Le directeur du FBI a déclaré qu'on avait «identifié ou arrêté» six de ces chefs ces douze derniers mois. Il paraissait surtout très fier de pouvoir annoncer que

dans un des vingt-quatre groupements régionaux, le FBI avait pu «empêcher la nomination d'un nouveau chef pour deux ans, étant donné qu'une forte pression a été exercée sur les candidats possibles à un tel poste». Admirable, non ? On connaît des chefs potentiels de gang, on les prie poliment de renoncer et on vous proclame ça comme une grande victoire de la lutte contre le crime.

Il est compréhensible qu'après cette démonstration M. Hoover ait préféré attirer l'attention de ses concitoyens sur ces sales étudiants contestataires et ces sales nègres revendicateurs, qui sont «le plus grand danger pour la sécurité intérieure du pays». Car ceux-là, n'est-ce pas, sont bien entendus à la solde du communisme. Tandis que la mafia, c'est comme qui dirait un sain folklore.

M.-H. K.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

LE LANDERON: Perte de maîtrise. — Mardi vers 20 h. 20, M. B.-E. Hasler, 33 ans, de Neuchâtel, circulait en voiture du Landeron à Neuchâtel. Près de la voie de chemin de fer, il perdit la maîtrise de son véhicule et termina sa course sur le ballast de la ligne de chemin de fer. M. Hasler était accompagné de M^{lle} M. Chausson, 22 ans, de Neuchâtel. Tous deux ont été blessés. M^{lle} Chausson souffre de blessures à la tête et de douleurs dorsales, et M. Hasler, de contusions.

CERNIER: Le compteur n'était pas juste. — Mardi, le Tribunal du Val-de-Ruz s'est occupé d'une affaire de voiture d'occasion. Récemment, un habitant de la région avait acheté une voiture à un garagiste. Le compteur indiquait 67 000 km., mais le jour où une réparation fut nécessaire, l'automobiliste se rendit chez un autre garagiste qui, voyant l'état du moteur, se rendit compte que le véhicule avait roulé en réalité 167 000 km. Très mécontent, le lésé déposa plainte contre le vendeur. Celui-ci, R. S., a été condamné hier par défaut, par le Tribunal du Val-de-Ruz, à trois mois de prison avec sursis et au paiement des frais.

Par ailleurs, le même tribunal s'est penché sur le cas d'un restaurateur des Geneveys-sur-Coffrane, M. A. W., dont le chien s'était échappé et avait rapporté dans sa gueule un jeune faon. M. W. a été condamné par défaut à une amende de 50 fr., au versement d'une indemnité de 200 fr. à l'Etat et au paiement des frais.

NEUCHATEL: Issue mortelle. — Vendredi vers 18 h. 20, dans les gorges du Seyon, une voiture conduite par un habitant de Fontainemelon a dérapé et s'est retrouvée au bord du torrent. Le conducteur et sa femme souffraient de commotions, alors que leur passagère, M^{lle} Gilda Palazzo était la plus grièvement atteinte. Transportée à l'Hôpital de la Providence, elle est décédée dans la nuit de lundi à mardi.

NEUCHATEL: Le contrôleur tombe du tram. — Mardi vers 16 h., sur la ligne Neuchâtel—Corcelles, un contrôleur, M. Jean-Pierre Bertschmann, 34 ans, qui s'appuyait contre la barre de protection, est tombé de la voiture en marche dans le quartier de Maillefer. Immédiatement secouru, le malheureux fut transporté à l'Hôpital de la Providence souffrant d'une fracture de l'épaule droite et de blessure au front.

LES GENEVEYS-SUR-COFFRANE: Pour la troisième fois. — Cambriolée déjà deux fois au cours de ces derniers mois, la fabrique de machines Esco l'a été une nouvelle fois dans la nuit de lundi à mardi. Par chance, les malfaiteurs en ont été pour leur peine, toutes les précautions ayant été prises et les bureaux ayant été vidés pour les vacances.

L'amour et la fidélité, joints ensemble, engendrent toujours privauté et confiance. Saint François de Sales

La Chaux-de-Fonds

CHUTE DANS UNE GRANGE. — Mardi vers 17 h. 15, au Bas-Monsieur 19, un agriculteur, M. C. W., 67 ans, a fait une chute dans une grange. Souffrant d'une fracture de la jambe gauche, le blessé a été transporté à l'hôpital.

LE CAMBRIOLAGE ÉTAIT IMPORTANT. — Après vérification, on a établi que le cambriolage de la fabrique Zappella et Moeschler avait rapporté 50 000 fr. à ses auteurs.

MEMENTO LOCIOIS

PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Breguet. (Dès 21 h., le No 17 renseigne.)

CHRONIQUE JURASSIENNE

Vendlincourt: 20 000 litres d'essence sur la chaussée

Mardi, vers 9 h., un camion citerne avec remorque rempli d'essence d'une maison de transport bâloise, roulait d'Alle à Bonfol, lorsque, arrivé en plein centre du village de Vendlincourt, la remorque se renversa. 20 000 litres d'essence se répandirent sur la chaussée et prirent immédiatement feu. L'accident, dont les causes n'ont pas encore pu être établies, s'est produit dans un virage assez prononcé. Les flammes ont failli mettre le feu à deux maisons voisines. C'est grâce à l'intervention rapide des sapeurs-pompiers de Vendlincourt, aidés par le poste de premier secours de Porrentruy, qu'une véritable catastrophe a pu être évitée. L'émotion a été grande dans le village. La remorque contenait 20 000 litres d'essence.

Le chauffeur du camion, un Hongrois au service de l'entreprise depuis 13 ans, n'a pas été blessé, mais il a subi un fort choc nerveux.

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

AU CONSEIL MUNICIPAL. — Conformément aux résultats des élections du 11 décembre 1966, M. Friedrich Dora a été déclaré élu membre du Conseil général, en remplacement de M. Ernest Glauser, décédé.

Le conseil a ratifié la nomination de M^{mes} J. Luginbühl et I. D'Agostini comme membres de la Commission des ouvrages de l'école secondaire, en remplacement de M^{mes} M. Erard et E. Moll, démissionnaires.

NONAGÉNAIRE. — MM. M. Kaelin, municipal et R. Receveur, proposé aux œuvres sociales ont apporté les vœux des autorités et de la population ainsi que le traditionnel cadeau à M. Jules Cachelin qui célébrait samedi, chez sa fille, M^{me} R. Gafner-Cachelin où il s'est retiré, son quatre-vingt-dixième anniversaire.

MINIGOLF. — Les championnats d'Europe de ce sport ont débuté samedi à Borlänge en Suède. Une excellente atmosphère règne au sein de l'équipe suisse comprenant M^{lle} Adèle Hauser et MM. Alain Breguet et Michel Courvoisier de notre bourg.

VACANCES HORLOGÈRES. — Elles ont débuté et cette semaine le village semblait vivre au ralenti au milieu d'une rare animation populaire. Nombreux sont ceux qui ont profité des premiers jours de beaux temps pour s'en aller jouir dans un des nombreux coins charmants de notre pays ou à l'étranger de ces semaines de détente bienvenues. Les commerçants et artisans en bon nombre ont également été chercher ailleurs le repos ou le dépaysement. De nombreux établissements publics ont aussi profité de mettre la clé sur la porte.

MAUVAISE RUADE. — M. Fritz Hini s'était rendu hier après midi avec le cheval de son patron à la forge pour faire ferrer l'animal. Malheureusement, pendant le ferrage, le cheval s'est mis à ruer, atteignant M. Hini au visage et provoquant des blessures à un œil.

INTÉRESSANTE EXPOSITION. — La commission de propagande de l'ADC, qui vient de dévoiler les trois vitrines du kiosque du Casino consacrées d'une part aux musées de la ville, d'autre part à des excursions aux crêtes du Jura et au Doubs, a tenu à exposer en outre, dans sa vitrine de «Voyages et transports» les principales publications qui ont vu le jour ces dernières années sur La Chaux-de-Fonds, métropole de l'horlogerie et mesure du temps et sur le Haut-Jura. Signalons qu'il ne faut pas se borner à regarder la devanture de l'extérieur, mais entrer dans le centre de tourisme, car l'envers vaut l'endroit, et donnera d'autres et utiles indications sur la riche littérature du lieu.

CARNET DU JOUR

Cinéma

CORSO: 20.30, «Les Grandes Vacances». EDEN: 20.30, «Sugar Colt». PLAZA: 20.30, «La Guerre des Cerveaux». RITZ: 20.30, «La Belle et le Cavalier». SCALA: 20.30, «Le Dernier Safari».

Divers

LE CACHOT, ferme du Grand-Cachot-de-Vent: 15.00 à 22.00, céramistes suisses. MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30. MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00. MUSÉE D'HORLOGERIE: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00. CABARET 55: 21.00 à 02.00, spectacle. MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00. MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.

Pharmacie d'office

Pharmacie Neuenschwander, Industrie 1. (Dès 22 h., appeler le No 11.)

UN CORTÈGE JUVÉNILE POUR LA XXI^e BRADERIE. — On sait que la grande fête bisannuelle de septembre à La Chaux-de-Fonds se fait en deux temps: le samedi est réservé à la braderie, toujours aussi populaire avec ses camelots et ses guinguettes, le dimanche étant voué au culte de la plus noble et utile conquête de l'homme, la mesure du temps. Le samedi après-midi, elle aura son cortège bien à elle, apaisage exclusif des Ecoles primaires et secondaires. Elles formeront quelque cinq groupes sur le thème de «Fleurs de chez nous», conduites par les Cadets chaux-de-fonniers et erguéliens et par nos jeunes accordéonistes. Les compositions tenues par le jury pour les meilleures participeront de plein droit au corso fleuri et cortège folklorique du dimanche 7 septembre. Comme aux joutes sportives 1969, ceux qui auront le mieux travaillé seront à l'honneur, les autres ayant le plaisir de les regarder.

ÉTAT CIVIL

Décès

Oppliger Louis, marchand de bétail, célibataire, né le 20 janvier 1909. Domicile: Corbèret. Kohler André-Albert, contrôleur, né le 30 juillet 1909, époux d'Elvira, née Casagrande. Domicile: Fontainemelon. Affentranger Achille-Walther, horloger, né le 5 mai 1901.

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

Décès

Fallot Edmond-Georges, né le 22 août 1897, époux d'Alice-Rosine née Grosplèrre-Tochenet.

Comme le temps passe!.. IL Y A CINQUANTE ANS: L'incendie du Grand-Temple

Il y a cinquante ans aujourd'hui, c'est-à-dire le 16 juillet 1919, un incendie détruisait le Grand-Temple. L'événement fut ressenti dans toute la ville comme une petite catastrophe, point tant en raison de l'ampleur des dégâts, qui étaient certes considérables (peut-être 200 000 fr. de l'époque), mais surtout parce qu'au cœur des Chaux-de-Fonniers, l'édifice avait une valeur sentimentale considérable.

En effet, depuis sa construction vers le XVI^e siècle, le Grand-Temple — qui s'appela successivement l'église, le mostier, le temple, le temple français, le temple national — avait été intimement lié à la vie de la localité. Et pas seulement à sa vie spirituelle, mais aussi à sa vie politique, sociale. Il n'y a pratiquement pas de grands événements de l'histoire chaux-de-fonniers, joyeux ou dramatiques, auxquels le Grand-Temple ne fut pas associé, dont il ne fut pas, même, le centre.

C'est particulièrement dans les 123 ans qui séparent sa reconstruction sous la forme que nous lui connaissons — en 1796, après le grand incendie de La Chaux-de-Fonds en 1794 — de l'incendie de 1919 que ce rôle de «centre de l'histoire» tenu par le Grand-Temple fut le plus marqué. En ce 16 juillet 1919, le temple sortait d'une période particulièrement agitée: en 1918, il avait connu les houleuses manifestations de la grève générale. En 1917, il avait été le théâtre du révoltant sabrage du peuple par l'armée occupant la ville pour réprimer la grande revendication ouvrière déclenchée notamment par la Révolution russe. Il avait retenti de grandes voix, dont celle de Jaurès. Il avait été le témoin austère des aspirations populaires à la justice sociale, à la paix, à la chute du servage capitaliste. 1919, c'était l'époque des Graber, des Naine, de ces mémo-

rables figures socialistes qui firent résonner de leur crédo la charpente audacieuse de l'édifice.

C'est pourquoi les Chaux-de-Fonniers, et particulièrement la population ouvrière, avaient si durement ressenti, il y a cinquante ans, la destruction du Grand-Temple: parce qu'il n'était pas qu'église, mais forum; parce qu'il avait abrité dans ses murs et autour d'eux les étapes les plus exaltantes, les plus tragiques aussi parfois, de la lutte pour l'équité sociale; parce que c'est groupés dans ou autour de ce temple, que les travailleurs de la région ont le plus souvent forgé leur destin, vaincu par leur détermination la violence répressive de l'égoïsme bourgeois.

Et c'est pourquoi aussi cet anniversaire mérite qu'on s'y arrête.

D'autres — ceux qui, il y a cinquante ans étaient du côté de l'oppression, de la réaction, de la brutalité armée — le célébreront dans l'esprit qui leur est propre. Mais pour tous ceux qui, dans cette ville, ont œuvré pour le progrès social, pour tous ceux qui continuent à le faire, le 16 juillet 1919 appelle irrésistiblement une époque cruciale qui prenait couleur d'épopée — à la mesure, certes du lieu et de son génie. Cette date marque en même temps la fin d'une époque: reconstruit sur ces cendres, le Grand-Temple n'a pas reconquis sa place dans la cité. Il est retourné à sa vocation première, plus exclusive. Il n'a plus été ce foyer naturel de la vie communale. L'évolution, bien sûr le voulait, mais n'empêche: l'incendie du 16 juillet 1919 semble avoir détruit plus que des poutres, des bancs et des vitraux, un certain élan, une certaine image, un certain symbole. C'est pure coïncidence, mais on ne peut s'empêcher d'y penser, avec un rien de regret... M.-H. K.

Docteur J.-B. Matthey

médecin-dentiste

ABSENT jusqu'au 11 août

von GUNTEN

VERRES DE CONTACT Av. Léopold-Robert 21 LA CHAUX-DE-FONDS

Faites lire votre journal

PRÊTS sans caution

EXEL

BANQUE EXEL La Chaux-de-Fonds

Av. L.-Robert 88 ☎ (039) 3 16 12 Ouvert le samedi matin

Offres d'emploi

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La Faculté des sciences cherche pour sa Station de botanique expérimentale

un jardinier préparateur

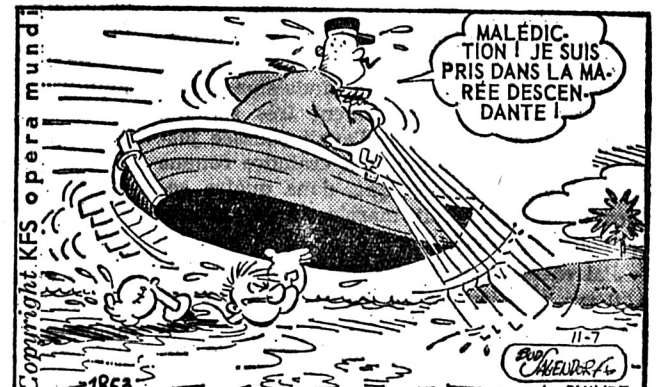
diplômé d'une école d'horticulture ou formé pour des travaux horticoles (plein air et serres).

Entrée en fonction: 1^{er} octobre ou date à convenir.

Adresser offres avec curriculum vitae, copies de certificats et références au professeur F. Chodat, Station de botanique expérimentale, route de Lausanne 192, Genève.

La justice est entre l'excès de la clémence et la cruauté. Diderot

Les aventures de Popeye



La CCAP
garantit l'avenir de vos enfants
Neuchâtel
Tél (038) 5 49 92

VAUD

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

LAUSANNE
LA VÉRITABLE DÉFENSE DU CONSOMMATEUR

Sous le titre « Le sucre politique », A. Gavillet a publié dans la « Feuille d'Avis de Lausanne » un article dont nous extrayons le passage suivant :

« Parmi les réactions, deux sont à commenter. Les milieux agricoles, tout d'abord, ont pris conscience sur ce point de la solidarité qui les lie aux pays du tiers monde. Car si un accord international avait stabilisé le prix du sucre à un niveau qui permette aux pays producteurs d'Amérique latine de compter sur des recettes stables, les mettant à l'abri du « dumping », il n'aurait pas été nécessaire, pour soutenir la production suisse, de prévoir des taxes nouvelles. Puisse cette solidarité concrète s'étendre à d'autres domaines, et des actions même désintéressées !

» D'un autre côté, on a parlé du droit des consommateurs. Leur droit serait donc de payer le meilleur marché possible un produit.

» La formule est discutable. Certes, plus que jamais le client a le droit d'être protégé contre les abus : marchandises aux qualités trompeuses, prix surfaits, abus de publicité, gaspillage. Mais il n'y a pas un droit du consommateur à payer en toutes circonstances le prix le plus bas, même s'il est obtenu au détriment d'autrui...

» Ainsi nous n'avons pas un droit à acheter le sucre meilleur marché possible quand ce prix signifie exploitation du tiers monde.

» Ne laissons pas détourner le sens des mots ! Défendre le consommateur, c'est dénoncer les abus

de l'économie capitaliste, ses profits, son gaspillage, sa croissance mal contrôlée, mais ce n'est pas vouloir pousser à une concurrence excessive, quand elle se fait sur le dos des travailleurs de la Suisse ou du tiers monde.»

Nous sommes fort proches de l'avis de M. Gavillet. Et vous, quelle est votre opinion ?

CRANS SENS CIVIQUE

Il paraît, nous confie le « Journal de Nyon » que « contrairement à celles d'autres communes, les séances du Conseil général de Crans sont toujours largement suivies par la population du village.»

C'est ainsi que 78 personnes ont assisté à la dernière séance du législatif.

Bravo à ces citoyens qui possèdent un excellent sens civique.

BURTIGNY PAS DE BATTOIR POUR LES SOLDATS ?

Au dernier Conseil général de Burtigny, l'objet qui a suscité la plus ample discussion fut le battoir. En bonne logique, certains voulaient le transformer en local militaire ! Malheureusement, Berne ne veut pas payer la métamorphose et laisse tous les frais à la charge de la commune !

En conséquence, plutôt que de se battre, on a décidé de nommer une commission d'études. C'est la sagesse même !

BEX COMME AU TEMPS D'HOMÈRE

À Bex, on ne paraît pas d'humour si paisible et la question du maintien ou de la suppression du

syndicat d'améliorations foncières du vignoble du Chêne suscite bien des heurts.

Relatant ces combats homériques où un certain M. Jaquerod « surgit tout armé du front de Zeus », le « Journal de Bex » conclut :

« Le syndicat subsistera ? C'est à voir, disent les opposants, qui semblent avoir une idée derrière la tête (et de la suite dans les idées). Nous, on marque la coche puis on crache sur l'ardoise. Et on recommence ! »

Cela serait tout de même plus propre de passer l'éponge !

LE CHENIT L'ART DE FAIRE DURER LES CHOSES

Lors de la dernière séance du législatif, nous apprend la « Feuille d'Avis de la vallée de Joux », « M. Henri Berney a provoqué un troisième débat pour la revalorisation des traitements du personnel communal, en revenant sur les conclusions de la commission qui accordait 1200 fr. d'allocation de ménage, et en proposant qu'on en reste à 720 fr., pour augmenter les allocations pour enfants.

» Le personnel communal attendra donc encore, mais sans trop se faire de soucis, car la décision finale du conseil, pour retardée qu'elle soit, ne fait guère de doute ! »

Heureusement que le personnel communal n'a pas trop de soucis à se faire, mais on nous permettra d'ajouter qu'il y a des gens qui savent un peu trop admirablement fendre les cheveux en quatre quand il s'agit d'accorder leur dû à des travailleurs. **VÉBÉ.**

Lausanne: Au sein des contradictions

« Malgré tous ses efforts, la Municipalité n'est pas parvenue à faire interdire la projection d'un film à Lausanne ! » Voilà en substance ce qu'a déclaré M. Robert Deppen, directeur de police de la ville, lors d'une séance d'information à laquelle étaient conviés les représentants de divers groupements et associations intéressés par la guerre du Vietnam.

« Les Béréts verts », film américain exaltant l'action des marines au Vietnam est tendancieux et, partant, susceptible de provoquer des troubles (tels qu'il y en eut lors de la projection d'un autre film du même acabit « Commandos au Vietnam »). La Municipalité, dont le seul souci est de maintenir l'ordre en évitant les problèmes fondamentaux, a demandé aux autorités cantonales et fédérales compétentes d'interdire la programmation du film. Cette requête fut repoussée.

Au cours de cette séance, deux thèses s'affrontèrent, toutes deux insatisfaisantes, toutes deux conscientes de leur imperfection. La Municipalité, pour sa part, déplore l'autorisation du film; cependant elle se soumet aux décisions supérieures et prend les mesures qui, pense-t-elle, s'imposent : des policiers seront postés devant le cinéma pour prévenir toute manifestation. Sur demande du directeur, ils pourront même intervenir dans la salle. Il est évident que cette solution n'en est pas une : le recours aux forces de « l'ordre » n'étant jamais beaucoup apprécié (quoique toujours toléré) par la population. Relevons dans cette prise de position une flagrante contradiction : tout d'abord, la Municipalité tente par tous les moyens d'interdire un film; puis elle décide de protéger la salle qui projette ce film contre les manifestants qui voudront empêcher sa programmation. Et cela parce que les autorités supé-

rieures le lui ordonnent. L'adéquation des idées et des actions est vraiment une rare qualité de nos jours.

Tout le monde ne fut pas de l'avis de la Municipalité. Certains ne se firent pas faute (et ils eurent raison) de rappeler que dernièrement beaucoup d'orateurs étrangers de gauche ainsi que des films nord-vietnamiens et palestiniens ont été interdits en Suisse. Et aujourd'hui, les autorités ne peuvent pas interdire un film américain qu'elles jugent néfaste. De là à penser que notre gouvernement poursuit une politique d'une partialité outrancière, il n'y a qu'un pas que nous franchissons aisément. Il y aura donc des manifestations. M. Deppen sauta alors sur l'occasion pour relever la contradiction de son interlocuteur : « Vous êtes contre la censure et vous irez manifester pour l'interdiction d'un film. » Mais cette boutade ne résiste pas longtemps à l'observation. La manifestation est le seul moyen de rétablir un équilibre entre les films et les idées qu'ils développent; elle n'est que le résultat d'une censure partielle. Si l'on ne refusait pas l'entrée de certains films, la manifestation serait superflue, l'objectivité étant préservée.

En vérité, cette censure est bien mauvaise, qui permet un tel conflit. Quand les spectateurs se rendront-ils compte qu'ils sont considérés comme des petits enfants irresponsables, incapables de choisir et de juger eux-mêmes. Pourquoi un censeur serait-il plus apte que n'importe qui à juger de ce qui peut choquer quelqu'un d'autre que lui. La seule solution vraiment acceptable, qui ne soit pas un nouveau compromis : « Il faut censurer la censure. » La Municipalité préconise exactement le contraire : un renforcement de cette même censure.

Marcel Schüpbach.

MÉDECINS ET CAISSES DE MALADIE DU CANTON DE VAUD ONT SIGNÉ UNE CONVENTION

Le 20 septembre 1968, la Société vaudoise de médecine et la Fédération vaudoise des caisses de maladie s'engageaient par un protocole d'accord à rechercher une solution à l'état sans convention.

La commission paritaire présidée par le juge cantonal R. de Buren est parvenue, comme nous l'avons annoncé samedi, à un accord auquel adhèrent la quasi-unanimité des médecins et la totalité des caisses de maladie du canton de Vaud. Le tarif médical conventionnel est entré en vigueur le 1^{er} juillet sous réserve d'approbation par le Conseil d'Etat, conformément aux exigences de la LAMA. Il sera valable pendant deux ans.

Les nouveaux accords présentent les caractéristiques suivantes :

1. La nouvelle nomenclature est adaptée aux exigences de la médecine. L'acte médical est évalué en points dont la valeur peut être modifiée sur proposition de la commission paritaire, au plus tôt dans un an, sans que l'équilibre du tarif ne s'en trouve modifié.

2. Les assurés sont répartis, selon leur revenu imposable, en deux catégories de taxes auxquelles s'ajoute naturellement celle des assurés très aisés déterminée par arrêté du Conseil d'Etat.

3. La convention prévoit deux modalités de remboursement des prestations statutaires par les caisses de maladie :

- les médecins ayant choisi le système du tiers-garant seront honorés par le patient; ce dernier obtiendra de la caisse de maladie le remboursement des prestations statutaires;
- les médecins ayant choisi le système du tiers-payant seront honorés directement par la caisse de maladie.

4. Le patient doit justifier son appartenance à une caisse de maladie par la remise au médecin de la feuille de maladie délivrée par la caisse. Le médecin ne la remplit pas, mais remet à son patient — tiers-garant — ou à la caisse de maladie — tiers-

payant — une formule uniforme pour toutes les caisses.

Au terme de pourparlers laborieux, les parties contractantes expriment leur satisfaction d'être parvenues à un compromis, perfectible sans doute, mais qui représente incontestablement un progrès dans la voie de la discussion directe entre les intéressés. **SVM et FVCM**

Les Vaudois à la journée romande et du Tessin au Tir fédéral de Thoune

Certes le samedi 12 juillet était avant tout la journée des artilleurs romands et tessinois, mais ce fut aussi l'occasion pour le canton de Vaud de manifester sa présence aux côtés des cantons confédérés en cette ville de Thoune, cité des amateurs de cibles.

L'accueil de la jolie cité bernoise fut délassant : la majorité de la population se pressait dans les rues pittoresques pour voir passer un cortège d'une tenue exceptionnelle et les Vaudois qui conduisaient leur fier peloton de gendarmes, en grande tenue, se sont tous montrés à la hauteur, mais, en général, un cortège vaut aussi par sa masse. Or le groupe des Vaudois s'est surtout distingué par sa qualité, parce que moins étoffé que celui d'autres cantons. Nous y avons toutefois remarqué la présence de M. Pierre Aubert, conseiller d'Etat, chef du Département militaire, de M. H. Gessenay, président du Grand Conseil, accompagné d'un huissier, de la fanfare des collèges cantonaux toujours appréciée par l'enthousiasme de ses jeunes musiciens. Suivaient les bannières très colorées des districts, de celles des sociétés de tir et quelques groupes folkloriques.

Aux yeux des spectateurs, la qualité des participants vaudois aura très certainement compensé leur infériorité numérique que nous avons regrettée.



Memento genevois

ROTONDE DU QUAI DU MONT-BLANC. — 20 h. 45, Voix de la Fraternité.

AVEC LA GARANTIE



SOIGNEUSEMENT CONTROLÉES

AVEC LE CRÉDIT G.M.

(taux particulièrement avantageux)

AVEC LA REPRISE DE VOTRE VOITURE AUX MEILLEURS PRIX

DES OPEL CADETTE, RECORD, FIAT, ALFA ROMEO, AUSTIN, PEUGEOT, SIMCA, VW

AUX

ETS CH. RAMUZ S. A. - LAUSANNE

AVENUE DE MORGES 58, TÉL. 25 04 68
OUVERT LE SAMEDI

Cinémas lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans
Dernier jour
Un western qui crache le feu
ARIZONA COLT
Giuliano Gemma, Fernando Sancho
Corinne Marchand
Couleurs Parlé français

Athénée Tél. 23 24 12
14.00, 16.30, 18.45, 21.00 16 ans
Anthony Quinn, Alain Delon et Maurice Ronet dans l'œuvre de Mark Robson, tiré du roman de Larleguy
LES CENTURIONS
avec Claudia Cardinale, Georges Segal, Michèle Morgan
Panavision et technicolor Parlé français

Atlantic Tél. 22 11 44-45
14.30, 17.00, 20.30 7 ans
Première suisse. Extraits de presse: «Incontestablement, un film excellent, hors série. Un document unique... Images impressionnantes, bouleversantes, fascinantes il faut le voir.»
LA GRANDE CHANCE
... d'Australie, enfin vaincue par une héroïne. Technicolor

Bel-Air Tél. 23 53 12
14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans
Le célèbre film d'Arthur Penn, d'une violence inouïe
Warren Beatty et Faye Dunaway dans
BONNIE AND CLYDE
En français En couleurs

Bourg Tél. 22 86 22
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 12 ans
Semaine du film gai (Whisky à Gogo)
WHISKY GALORE
Vers. orig. s.-t. fr.-all. Fav susp. à 21.00
Régie: Alex Mackendrick. Un des chefs-d'œuvre de l'humour anglais. 3 jours seul. Jusqu'au 16 juillet
« Father Brown » du 17 au 20 juillet

Capitole Tél. 22 51 32
14.30, 20.15 14 ans
25e anniversaire du débarquement
juin 1944-1969
LE JOUR LE PLUS LONG
Les 24 heures qui changèrent la face du monde
Trois heures de projection

Colisée Tél. 32 51 25
15.00, 17.00, 20.30 7 ans
Pour la toute dernière fois à Lausanne
Le chef-d'œuvre de Jacques Tati
JOUR DE FÊTE
Quelques jours seulement

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 20.30 - Parlé français - 16 ans
Au milieu de toutes les splendeurs de l'Orient, une action et un suspense incessants
LA CANONNIÈRE DU YANG-TSE
Steve McQueen, Richard Attenborough
Candice Bergen

Lido Tél. 23 21 44
14.00, 16.30, 18.45, 21.00 16 ans
Ce soir, nocturne à 23.15
8e semaine
Z (IL EST VIVANT)
En eastmancolor

Métropole Tél. 23 62 22
14.30, 20.30 16 ans
Prolongation
Vous aurez le souffle coupé... par ce suspense diabolique!
MALDONNE
Un film de Sergio Gobbi, avec Pierre Vanek, Elsa Martinelli, Robert Hossein

Palace Tél. 22 13 30
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans
Derniers jours
Film d'éducation sexuelle d'O Kolle
LE MIRACLE DE L'AMOUR
(2e partie)
En couleurs Parlé français

Rex Tél. 23 43 31
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
Dernier jour
Peter Cushing - Christopher Lee
d'après le roman de Sir Conan Doyle
LE CHIEN DES BASKERVILLE
Technicolor Parlé français

Romandie Tél. 23 47 64
14.30, 17.15, 20.30 16 ans
Parlé français
Burt Lancaster, Michel Simon et Jeanne Moreau dans
LE TRAIN
Le film extraordinaire de John Frankenheimer

Corso-Renens Tél. 34 00 35
RELACHE
Dès Jeudi: **COUP DE FORCE A BERLIN**
16 ans

Dans le plus pur style Chicago

Onze personnes blessées à coups de feu, dont un policier. Un mort, l'auteur de la fusillade, tué par la police, à moins qu'il ne se soit fait justice lui-même, une mobilisation générale de policiers auxquels on avait distribué des fusils, une chasse à l'homme en voitures, à travers les rues : tels sont les événements qui ont semé l'émoi mardi dans Glasgow.

Le drame a éclaté peu après 11 h., par un chaud soleil d'été, dans un quartier résidentiel de l'ouest de la grande ville écossaise. Tout a commencé avec l'arrivée d'un petit groupe de policiers devant une maison, où ils venaient interroger un homme de 34 ans, soupçonné d'un meurtre commis il y a quinze jours.

L'homme refusa de laisser les policiers entrer, puis soudain, il commença à tirer.

Dans la rue, des passants tombent. Pris peut-être d'une brusque crise de démenche, l'homme tire sur tout ce qui bouge. Puis, brusquement, profitant

d'une acalmie, l'homme dévale dans la rue, saute au volant d'une voiture et démarre en trombe. Poursuivi, dans le plus pur style Chicago du temps de la prohibition, à travers des rues où la foule est dense, le fuyard réussit encore un exploit : profitant de la panique, il parvient à changer de véhicule : trop tard cependant pour que les policiers, qui sont à ses trousses, ne le voient pas démarrer à bord d'un camion de trois tonnes.

Peut-être parce qu'il ne connaissait pas très bien Glasgow, le fuyard jette le poids lourd dans une impasse où il est bientôt rejoint par ses poursuivants. Ne se laissant pas intimider pour autant, le fugitif, ses armes à la main, saute du camion et court se réfugier dans un immeuble au dernier étage duquel il tire à nouveau sur les policiers. Ce n'est que 45 minutes après le début du drame que la fusillade cesse. Les policiers, qui sont parvenus à pénétrer dans l'appartement où le tireur s'est réfugié trouvent l'homme abattu d'une balle.

M. Humphrey à Moscou pour une semaine

L'ancien vice-président des Etats-Unis, M. Humphrey, est arrivé dans la nuit de mardi à mercredi à Moscou, pour un séjour d'une semaine. A sa descente d'avion, il a déclaré qu'il comptait avoir au cours de sa visite des entretiens avec de hautes personnalités du Kremlin.

M. Humphrey, candidat malchanceux lors de l'élection présidentielle américaine de l'an dernier, est arrivé

de Sochi, sur les bords de la mer Noire, où il a passé la fin de la semaine, après un voyage qui l'a conduit à Leningrad et à Kiev.

Bien que sa visite en Union soviétique revête un caractère privé, l'ancien vice-président des Etats-Unis a été accueilli à l'aéroport par M. Zinchouk, vice-directeur de la division des affaires nord-américaines au Ministère soviétique des Affaires étrangères.

Guerre entre le Honduras et le Salvador

Un conflit militaire a éclaté entre le Honduras et le Salvador. Cinquante mille hommes, soit cinq bataillons, participeraient actuellement aux opérations militaires. La résistance opposée par les forces de terre du Honduras seraient, assure-t-on, assez faible.

La réaction aérienne est plus vigoureuse. Plusieurs incursions honduriennes ont eu lieu sur le territoire salvadorien, en particulier sur la raffinerie de pétrole d'Acáutla (côte du Pacifique), et sur d'importants dépôts d'essence à Cutuco (département de la

Union). Cinq avions honduriens auraient été abattus au cours de ces raids.

La commission d'enquête de l'OEA est arrivée mardi à midi à San Salvador où elle a été reçue par le ministre des Affaires étrangères, M. Guerrero. Les délégués se sont rendus immédiatement à la chancellerie où leurs délibérations se sont poursuivies jusqu'au milieu de l'après-midi de mardi. D'autre part, l'état de siège a été décrété à San Salvador. Tout le commerce est paralysé et les boutiques sont closes.

Un autocar dans la Meuse: 21 morts

Un autocar hollandais d'Eindhoven, transportant plusieurs dizaines de touristes est tombé dans la Meuse, mardi, vers 13 h. 20, au pied de la côte Saint-Jacques à Dinant. Vingt et une personnes se sont noyées. Le car avait à bord 25 personnes : 23 touristes, une guide et le chauffeur. Il avait quitté Eindhoven, en Hollande, mardi pour un voyage de trois jours en Belgique et en France. Après être passé par Liège, le car devait s'arrêter quelques minutes à Dinant.

Parmi les rescapés, figurent la guide, M^{me} Duffeus, 24 ans, qui a pu sortir de l'autocar immergé et se sauver à la nage, ainsi que deux jeunes fiancés, Harry Munke et Anny Vervest, dont l'oncle et la tante ont péri noyés.

L'accident est dû très probablement à la rupture des freins : un automobiliste, qui a dépassé le car au moment où il accélérât, a senti une vive odeur de brûlé. Il n'a entendu aucun coup de klaxon ni remarqué aucun signal de détresse.

● **BASTIA.** — Un groupe de jeunes agriculteurs a occupé, mardi la mairie de Ghisonaccia, près de Corte en Corse. Les manifestants ont gardé en otages les secrétaires de mairie, deux femmes.

● **BOGOTA.** — Un autocar a plongé mardi dans un ravin à 40 km. de Bogota. Onze personnes ont été tuées, vingt-trois autres blessées.

● **KAMPALA.** — Un nouveau gouvernement provisoire à direction militaire a été formé dans le sud du Soudan par des groupes qui luttent pour l'autonomie de cette région.

● **SAN FRANCISCO.** — J. Layton a plongé, mardi, du tablier du « Golden Gate Bridge », soit d'une hauteur de 70 mètres, dans le Pacifique et est sorti vivant. Il a été transporté dans un hôpital de San Francisco où l'on affirme que ses jours ne sont pas en danger.

● **CHAMONIX.** — Un alpiniste suisse qui tentait, lundi matin, avec deux compatriotes, l'ascension de l'Aiguille Verte par le couloir Couturier, a été grièvement blessé à la tête par la chute d'une pierre. Il s'agit de M. Ernest Maeder, 22 ans, domicilié à Thoune-Gwatt.

● **LONDRES.** — Les Communes ont repoussé mardi soir, par 210 voix contre 199, un projet d'amendement à la loi sur l'avortement, présenté par un député conservateur catholique, M. St-John Stevas, et qui aurait renforcé la législation existante.

Scandale dans la police romaine

Un nouveau scandale menace la police romaine : l'un des fonctionnaires les plus importants de la direction de la police, le commissaire Rainone, a été suspendu et une plainte pour corruption va vraisemblablement être portée contre lui. Il serait impliqué dans une affaire de voleurs de voitures internationaux.

De plus, un policier de moindre rang a été arrêté toujours à propos de la même affaire. Cette affaire de vols d'autos surgit quelques semaines après l'affaire des maisons de jeux clandestines romaines, qui étaient « protégées » par certains officiers supérieurs de la police. Une enquête est toujours en cours contre ces fonctionnaires.

● **CALCUTTA.** — Une collision ferroviaire qui s'est produite dans la nuit de lundi à mardi à Jaipur, dans l'Etat d'Orissa, à environ 450 km. au sud de Calcutta, a fait 82 morts.

● **ATHÈNES.** — Une cinquantaine d'officiers en retraite, dont 14 généraux sont actuellement gardés dans un hôtel d'Athènes, sous l'accusation de conspiration pour renverser le gouvernement.



LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ

Les non-engagés à la recherche d'une politique commune

La réunion préparatoire de la troisième Conférence internationale des pays non engagés vient de se terminer à Belgrade. 51 pays y étaient représentés le plus grand nombre par leur ambassadeur auprès de la République populaire de Yougoslavie.

Cette réunion fut un demi-échec. En effet, si elle a décidé qu'une nouvelle conférence des Etats non alignés est désirable, elle n'en a fixé ni le lieu, ni la date, ni l'ordre du jour. L'Algérie s'est même prononcée contre une nouvelle conférence.

La ferveur qui présida à la première conférence de Belgrade en 1961 n'existe plus. Le nombre des participants (51) était sensiblement supérieur à celui des conférences au sommet de Belgrade (25 pays représentés et 3 observateurs) et du Caire en 1964 (31 participants et 5 observateurs) mais ce nombre croissant de participants, dû surtout aux nombreux Etats créés par la décolonisation depuis 1961, a pour conséquence une cohésion moindre et une politique équivoque.

Certes les grands principes d'indépendance à l'égard des blocs politiques et militaires de paix entre les peuples par la négociation, de lutte commune contre l'hégémonie des super-grands et contre le néo-colonialisme, de non-immixtion dans les affaires intérieures des autres Etats, restent à la base des Etats non-engagés. Mais la situation internationale est devenue plus complexe et dès que les problèmes concrets sont abordés, des divergences se manifestent qui rendent difficiles, et surtout des actions communes et efficaces.

J'en veux pour preuve la position des Etats arabes à l'égard des blocs. Sans doute l'Egypte, la Syrie, l'Irak, la Jordanie ne font partie ni de l'OTAN ni du Pacte de Varsovie, pas plus du reste que la Chine, Israël ou le Vietnam. Peut-on dire que les Etats arabes sont indépendants de la politique hégémonique de l'Union soviétique. Ils sont armés par elle, ils lui assurent des bases navales en Méditerranée, ils hébergent de nombreux experts mi-

litaires, techniciens, ingénieurs, ils ont rompu leurs relations diplomatiques avec les Etats de l'OTAN et suivent servilement la politique étrangère du Kremlin. Ils sont certainement plus engagés que la Roumanie par exemple et plus dépendants du Kremlin que ne l'est Israël à l'égard des Etats-Unis.

La guerre larvée des Etats arabes sur les lignes de cessez-le-feu a fort embarrassé la conférence, attachée au principe de la négociation pour établir la paix entre les nations. Or les Etats arabes à leur conférence de Khartoum ont décidé de ne pas reconnaître l'Etat d'Israël et de ne pas conclure de paix avec lui.

Le Gouvernement israélien ne cesse de proposer aux Etats arabes d'engager des conversations de paix. Les Etats arabes refusent systématiquement et préparent une nouvelle guerre. Or dans cette situation la conférence de Belgrade a réaffirmé une position antérieure, à savoir : « La pleine restauration des droits du peuple arabe de Palestine dans sa patrie usurpée. »

Que signifie cette formule ambiguë Elle peut signifier la liquidation de l'Etat d'Israël et la restauration de quoi ? Car avant la création de l'Etat d'Israël, il n'existait pas d'Etat arabe de Palestine, mais la domination coloniale britannique qui succéda à la domination séculaire des Turcs sur le Proche-Orient et le nord de l'Afrique.

« Le droit du peuple arabe de Palestine dans sa patrie usurpée » est tout aussi arbitraire. La Palestine a été la patrie du peuple juif bien avant que les Arabes s'y installent. Le peuple juif en a été chassé à plusieurs reprises, il fut emmené en captivité, il fut décimé dans le monde entier, persécuté, privé des droits les plus élémentaires, massacré par l'hittérisme et le stalinisme. N'a-t-il pas aussi un droit sur cette Palestine qui fut le théâtre de toute son histoire ? Les Arabes ont de nombreuses patries, les Hébreux n'en ont qu'une. La renaissance de l'antisémitisme en URSS, en Pologne, dans les Etats arabes et ailleurs prouve assez la nécessité de

leur conserver ce refuge d'un Etat israélien qu'ils s'efforcent de rendre prospère.

Je ne nie pas que les réfugiés arabes de Palestine posent un problème, d'autant plus que les Etats arabes n'ont rien fait pour les assimiler et qu'aux réfugiés palestiniens se sont joints nombre d'Arabes d'autres Etats voisins de la Palestine.

La Conférence préparatoire de Belgrade a décidé d'entendre une délégation de « l'Organisation de libération de la Palestine », qui fit à Belgrade des déclarations fort intéressantes sur la création d'un Etat palestinien judéo-arabe, proposition sur laquelle je reviendrai dans un prochain article. Mais pourquoi ne pas avoir entendu d'autres mouvements de libération, le Biafra ou les combattants nationalistes africains contre le colonialisme portugais ?

Il est assez surprenant de voir à la conférence des non-engagés, qui se veut pacifiste, ceux qui journellement organisent des attentats contre la population civile et n'hésitent pas à faire usage de leurs armes jusque sur les aérodromes d'Athènes et de Kloten contre de paisibles voyageurs.

Il était certes nécessaire de prendre position contre le néo-colonialisme et d'exprimer la solidarité des non-engagés à l'égard du peuple vietnamien, mais pourquoi n'avoir pas exprimé la même solidarité à l'égard du peuple tchécoslovaque et la même condamnation du néo-colonialisme soviétique qui occupe militairement des Etats, membres des Nations Unies, et a conquis par les armes des territoires dont Lénine avait reconnu l'indépendance ? Certaines délégations africaines réclamaient pourtant cette condamnation.

La réunion de Belgrade semble s'engager dans la politique d'une grande puissance. L'absence de tous les Etats neutres européens, à l'exception de Chypre, est l'expression d'une certaine méfiance à l'égard d'un « non-engagement » de plus en plus engagé.

JULES HUMBERT-DROZ.

IL Y A FOULE À CAP KENNEDY

Cap Kennedy et ses proches environs, sinon toute la Floride, sont devenus, à l'occasion du départ des premiers astronautes pour la lune, une véritable Babel moderne. Certes, la langue véhiculaire est l'anglais mais toutes, sauf la russe et le chinois, sont parlées aujourd'hui ici, où se trouvent rassemblés plus de 700 journalistes étrangers — sur 4000 en tout, venus de 52 pays différents — 69 ambassadeurs, et une centaine de ministres de la science, d'attachés scientifiques et militaires, et de personnalités de tous rangs.

Von Braun, lui-même, dont le frère Sigismund, ambassadeur à Paris, est arrivé pour assister au lancement, a répondu en allemand à des questions de journalistes de son pays d'origine.

Quant à la tour de Babel, elle est là aussi : tout le monde peut la voir à des milles à la ronde. Elle est représentée par le fameux bâtiment d'assemblage vertical, le « Vab 7 » où sont montées les fusées géantes « Saturne 5 ». Avec ses 110 mètres de haut, et surtout son volume énorme de 2180 mètres cubes, il est plus grand que la plus grande des pyramides, celle de Cheops.

Les personnalités officielles, les touristes, les curieux affluent de toutes parts vers le cap Kennedy. On évalue déjà à un million et demi le nombre des spectateurs qui se pressent dans les champs, les orange-raies, sur les plages, pour assister au départ d'Apollo 11. Il n'est plus possible de trouver une seule chambre dans un hôtel ou un motel — aux noms évocateurs comme le Satellite, le Gemini Rooms, les Saturne Apartments — ni chez les particuliers, à cent kilomètres à la ronde : tout a été pris d'assaut. Toutefois, on peut encore espérer en dénicher une, avec une chance extrême. Mais, alors, il en coûtera entre 50 et 75 dollars (250 à 375 francs) par jour. Les embouteillages sont nombreux. Il y a, en effet, 300 000 voitures attendues, sinon déjà arrivées en Floride. Placées pare-chocs contre pare-chocs, elle couvriraient 1500 kilomètres de routes.

La « séléropolitique »

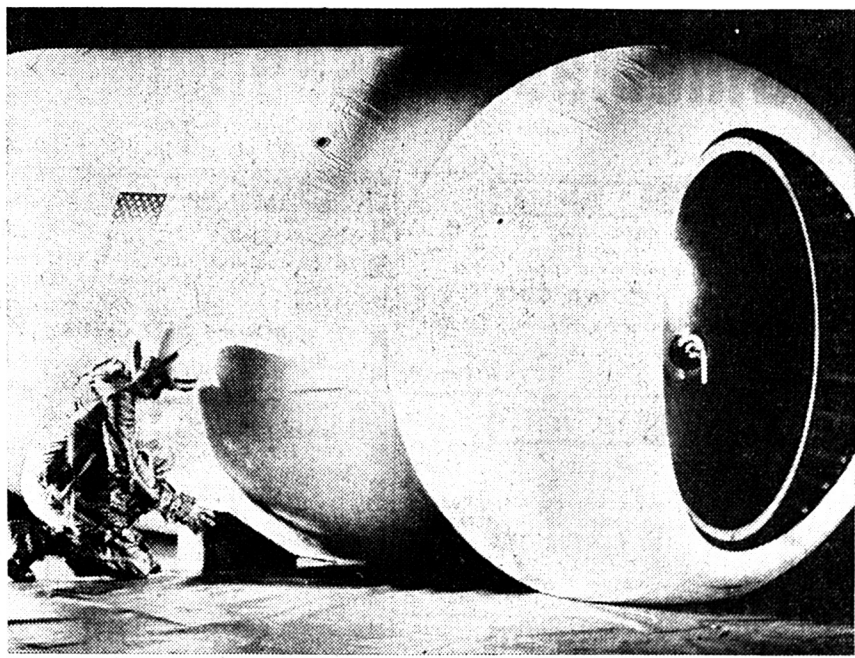
La course à la lune et son prochain épilogue mettent en jeu ce que l'on appellera désormais la « séléropolitique ». Comme il y eut jadis la « real politik » de Bismark et la politique coloniale des grandes puissances d'Europe, le XX^e siècle retiendra notamment de cet événement spatial majeur l'extraordinaire entreprise américaine qui a permis de définir, de mettre sur pied et de réussir une politique qui aboutira cette semaine aux premiers pas de l'homme sur la lune.

Comment les Américains ont-ils conçu et mené leur « séléropolitique » ? Pourquoi l'ont-ils emporté sur les Soviétiques ? Quels seront les lendemains du succès d'Apollo 11 ? Tel-

les sont les questions qu'on peut se poser.

Les Soviétiques ne vont-ils pas essayer de frapper un grand coup par un exploit spatial, là où on ne les attend pas ? Ils l'ont déjà fait dans le passé. Ou, plus raisonnablement, la leçon d'Apollo ne va-t-elle pas, enfin, décider les deux superpuissances à coopérer davantage dans le cosmos, sinon sur la terre ? Les Américains ayant effacé brillamment l'humiliation qu'ils avaient subie, en 1957, avec le lancement du premier spoutnik et les Russes étant battus dans la course à la Lune, il devrait être plus facile aux uns et aux autres de se partager désormais les tâches et d'établir une coopération plus fructueuse dans le domaine spatial. Ce serait là un bon résultat de la « séléropolitique ».

Maison lunaire



On a déjà conçu aux USA un modèle d'habitation lunaire qui doit permettre pour de courts séjours sur notre satellite des conditions de vie quasi terrestres. Sur la demande du centre de recherche de la NASA, la Goodyear Aerospace Corporation a créé cette maison lunaire (notre photo) faite de fils de fer flexibles et d'un manteau en matière synthétique, et qui est transportée facilement par les astronautes sur le sol lunaire, où ils gonfleront leur habitation à l'aide d'oxygène comprimé. A l'intérieur, ils trouveront deux cabines-couchettes et pourront se séparer de leurs combinaisons spatiales, dès qu'ils auront franchi le sas de décompression.